SYNDICAT DE COPROPRIETE
LES JARDINS DU HAVRE
25 RUE DES MOUETTES - #431
QUEBEC, QUE. G1E 7G1

AVIS DE CONVOCATION POUR L'ASSEMBLÉE GENERALE ANNUELLE DES COPROPRIETAIRES, LE 19 OCTOBRE 2010

Chère madame,
Cher monsieur,

Il nous fait plaisir de vous convoquer à l' assemblée générale annuelle du Syndicat de copropriété "Les Jardins du Havre" qui se tiendra à la Salle des Chevaliers de Colomb, 4066 boulevard Ste-Anne,Québec, le mardi 19 octobre 2010 à 19h00. L'accueil débutera à 18h15 afin d'avoir le temps nécessaire pour vous remettre les documents dont vous aurez besoin et pour procéder aussi à l'enregistrement des copropriétaires présents.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant:

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée

2. Vérification du quorum

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 20 octobre 2009

5. Rapport des administrateurs

6. Présentation et approbation des états financiers pour la période débutant le 1er août 2009 et se terminant le 31 juillet 2010

7. Présentation et adoption du budget pour la période débutant le 1er août 2010 et se terminant le 31 juillet 2011

8. Approbation de la rémunération à l'entreprise fournissant des services de conciergerie, et ce, en vertu du paragraphe 10.3.14 de la Déclaration de copropriété

9. Réponse aux questions reçues des copropriétaires le cas échéant

10. Dissolution du conseil d'administration actuel
    Nomination d'un(e) président(e) et d'un(e) secrétaire d'élection
    Election d'un nouveau conseil d'administration

11. Présentation des nouveaux administrateurs

12. Election d'un(e) président(e), vice-président(e) et secrétaire d'assemblée pour la prochaine assemblée des copropriétaires

13. Questions ouvertes

14. Levée de l'assemblée

Tout copropriétaire peut, toutefois, **dans les cinq (5) jours de la réception de l'avis de convocation,** faire inscrire toute question additionnelle à l'ordre du jour proposé.

Si vous avez des ajouts à faire inscrire à l'ordre du jour, vous devez le faire **par écrit, en complétant le formulaire ci-annexé signé par vous et contresigné par un administrateur, et ce, à l'intérieur des délais requis.**

Les administrateurs donneront ensuite un avis écrit à l'ensemble des copropriétaires pour toute question ajoutée à l'ordre du jour (article 1088 du Code civil du Québec).

Afin de pouvoir voter, il est primordial que vous ayez dûment acquitté toutes sommes dues en frais communs au 19 juillet 2010 inclusivement. Ceci est requis par l'article 1094 du Code civil du Québec:

"1094. Le copropriétaire qui, depuis plus de trois mois, n'a pas acquitté sa quote-part des charges communes ou sa contribution au fonds de prévoyance, est privé de son droit de vote".

Les paiements requis doivent être remis à un administrateur à l'entrée et seul un paiement en argent ou par chèque visé sera accepté le soir de l'assemblée du 19 octobre 2010.

Si vous avez quelque interrogation au sujet de l'assemblée, nous sommes à votre entière disposition pour vous répondre.

Nous espérons que le tout sera à votre satisfaction et nous vous prions d'accepter, madame, monsieur, nos meilleures salutations.

Les administrateurs du Syndicat de
copropriété Les Jardins du Havre

par:

Le secrétaire
Pierre Nolet

P.J.
1) Formulaire "Demande d'ajout d'un sujet à l'ordre du jour"
2) Formulaire "Procuration"
3) Procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 2009
4) Etats financiers pour la période débutant le 1er août 2009 et se terminant le 31 juillet 2010
5) Projet de budget pour la période débutant le 1er août 2010 et se terminant le 31 juillet 2011

Québec, le 20 juillet 2010